



## BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE

---

LETTRE AU CARDINAL BARTOLINI, PRÉFET DE LA CONGRÉGATION DES RITES, SUR LA  
DÉCADENCE ET LA RESTAURATION DU CHANT LITURGIQUE, par M. A. SUPER.

Pour donner une idée de cet ouvrage et des théories de l'auteur, nous allons donner quelques passages extraits de l'appendice :

« Les Sociétés de Sainte-Cécile sont le rempart le plus spécieux, le dernier refuge, à l'abri desquels nos adversaires continuent leurs manœuvres mercantiles. L'exécution et l'exploitation de compositions hybrides, éclectiques, tenant plutôt du théâtre que de l'église, démontrent la fausseté, l'impossibilité d'un art pseudo-religieux.

« Il se voit assez que l'orgue et les maîtrises sont trop souvent, à Paris et dans les grandes villes de l'Europe, des annexes du théâtre.

« Par décret du 24 août 1830, Pie VIII, pour porter remède aux désordres et aux scandales auxquels donnaient lieu des compositions musicales déjà flétries par le concile de Trente, favorisa la fondation, sous ses auspices personnels, d'une Société ou Congrégation, sous le patronage de Sainte Cécile.

« Les nouveaux membres résolurent d'établir, à Rome, un conservatoire, sur le modèle de ceux ayant existé à Naples sous le vocable de *Santa Maria di Loreto*.

« Quelle part fut faite au chant grégorien, au chant traditionnel de l'Église? Aucune. Son nom même ne fut pas prononcé, tellement il était tombé en oubli, dès avant le xvi<sup>e</sup> siècle; tellement les laïques étaient résolus à transformer l'Église en salle de concert *sui generis*.

« Il y a, de toutes parts, preuve décisive, manifeste, que les gens de théâtre, les histrions et cabotins qui lui servent d'interprètes, regardent la liturgie comme un accessoire tombé dans le domaine